

CONSEIL MUNICIPAL

Première séance spéciale d'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire et des adjoints

Samedi 21 mars 2026
A 11h00
Salle Polyvalente Gaston-Sabatier
Allée Arnaud Beltrame

Conformément à la jurisprudence du Conseil d'État du 1er juillet 1998, la séance du conseil municipal est exceptionnellement délocalisée. Cette décision fait suite aux témoignages de citoyens et de présidents d'associations annonçant une affluence importante de public. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'élus réduit d'autant la capacité d'accueil déjà limitée du public en salle Anduze-de-Saint-Paul. La configuration et l'exiguïté de la salle habituelle sont ainsi de nature à faire peser un risque en matière de sécurité. En conséquence, la tenue de ce conseil municipal est déplacée dans la salle polyvalente Gaston-Sabatier : une salle plus adaptée, accessible, neutre et sécurisée, permettant d'assurer la publicité des séances conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1. Installation du conseil municipal
2. Élection du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Élection des adjoints

Lecture de la charte de l' élu local



Le Maire
Laurent JAOUUL